



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle eau

ARRETE PREFECTORAL N° 15693
portant dissolution de l'Association foncière de remembrement (AFR)
de Cléry-en-Vexin

Le préfet du Val-d'Oise,

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et notamment l'article R. 133-9 ;

VU l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, et notamment l'article 40-2^{ième} alinéa b ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 1985 portant constitution de l'association foncière de remembrement de Cléry-en-Vexin ;

VU la demande de dissolution émanant de la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise du 10 décembre 2019 constatant l'absence d'opérations comptables depuis plusieurs années de l'association foncière de remembrement (AFR) de Cléry-en-Vexin ;

VU la délibération de la commune de Cléry-en-Vexin du 18 novembre 2019 autorisant la reprise de l'actif et du passif de l'AFR de Cléry-en-Vexin dans ses comptes ;

CONSIDERANT l'absence d'activité de l'AFR de Cléry-en-Vexin depuis au moins trois exercices ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires :

ARRÊTE :

Article 1 : L'association foncière de remembrement de Cléry-en-Vexin est dissoute.

Article 2 : Les montants présents à la balance au 31 décembre 2018 seront intégrés à l'actif et au passif de la commune de Cléry-en-Vexin, conformément à ce qui est prévu par la délibération du 18/11/2019.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet des services de l'État dans le département du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr)

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la directrice départementale des finances publiques du Val-d'Oise et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Val d'Oise.

A Cergy, le **23 DEC. 2019**

Le préfet,


Pour le préfet,
Le secrétaire général


Maïrice BARATE